



Direction des Affaires Financières

Affaire suivie par : Aurélie BEAUBOIS
Tél. : 05 61 63 39 64
Courriel aurelie.beaubois@ut-capitole.fr

Note à l'attention des Responsables de centre financier

CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

Le décret GBCP, prévoit que le compte financier « est soumis par l'ordonnateur à l'organe délibérant qui l'arrête, après avoir entendu l'agent comptable, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice » (soit, au plus tard le 15 mars).

Les efforts pour clôturer les comptes dans les délais ont été soulignés par nos commissaires aux comptes et nous souhaitons capitaliser l'expérience acquise.

Le déploiement de SIFAC+ pour l'exercice 2026 implique une fermeture annoncée de deux mois avec réouverture prévisionnelle fin février. Il est donc prévu un changement par rapport aux dates habituelles de fermeture permettant une finalisation maximale des flux sur l'exercice 2025.

I. Le calendrier de clôture 2025 :

1. Pour les achats¹ :

- Arrêt des **créations de fournisseurs et des agents** le vendredi 28 novembre 2025.
- Arrêt des bons de **commande sur investissement et fonctionnement** le vendredi 19 décembre 2025.
- Dernière certification de **service fait dans l'outil** au vendredi 19 décembre. Il est rappelé que le service fait est réalisé au fil de l'eau. Toutes les corrections (telles que les ajustements de montants par exemple) devront avoir été apportées au 19 décembre 2025 dans SIFAC.
- Arrêt des **saisies de factures par le Service facturier** le vendredi 19 décembre 2025 à 12h sans garantie du traitement exhaustif des factures reçues.
- Arrêt des **paiements** le vendredi 19 décembre 2025 à 14h.

Rappel des règles GBCP relatives aux consommations budgétaires

- **Consommation du budget d'AE à la commande**
- **Consommation du budget de CP au paiement de la facture** : il est donc indispensable de certifier le service fait le plus rapidement possible afin que le service facturier puisse liquider et payer un maximum de dépenses avant la fermeture et ne pas consommer des CP l'année suivante.

¹ Sont également considérés comme des achats : les subventions accordées (ne pas les prévoir au dernier CA de décembre 2025, elles ne pourraient pas être liquidées), les droits d'auteurs et les cotisations AGESEA...

2. Pour les déplacements :

Date de la mission	Date de prise de connaissance de la mission	Validation de l'ordre de mission Notilus	Validation de la note de frais Notilus
Avant le 1er septembre 2025	Avant le 1er septembre 2025	Avant le départ	Avant le 30 septembre 2025
Septembre / octobre / novembre 2025	Septembre / octobre / novembre 2025	Avant le départ	Limite le 5 décembre 2025
Décembre 2025 / janvier 2026 / février 2026	Avant le 5 décembre 2025	Limite le 5 décembre 2025	Mission en 2026 : Attention solder toutes les indemnités de séjours avant de valider l'ordre de mission
	Après le 5 décembre 2025	Avance missionnaire + OM papier	
Après le 26 février 2026	Avant le 5 décembre 2025	Limite le 5 décembre 2025	
	Entre le 5 décembre 2025 et 26 février 2026	Avance missionnaire + OM papier	
	Après le 26 février 2026	Dès la ré-ouverture de NOTILUS	

- Pour paiement sur l'exercice 2025, dernière validation **d'Etat de frais** le vendredi 5 décembre 2025.

3. Pour les recettes² :

- Arrêt des **créations de clients** le vendredi 28 novembre 2025.
- Arrêt des **commandes de vente** le vendredi 12 décembre 2025 au soir
- Arrêt des **factures de vente** le mardi 16 décembre 2025 au soir.
- Arrêt des **visas** le vendredi 19 décembre 2025 au soir.
- Arrêt des **rapprochements** avec les encaissements le mercredi 7 janvier 2026 (agence comptable).

4. Pour les virements et refacturations :

- Arrêt complet des **virements et refacturations** le mercredi 10 décembre 2025.

5. Pour les sorties d'inventaire :

Il est rappelé que les sorties d'inventaire ont un impact sur la comptabilité patrimoniale de l'Université et doivent-être constatées au fil de l'eau.

II. L'exécution budgétaire du budget 2026 :

² Attention aux factures adressées aux organismes soumis aux mêmes règles comptables que nous et qui arrêtent leur flux achat en novembre (universités...) : une facture parvenue chez eux début décembre risque de ne pas être régularisée. Donc aucun impact sur les encaissements dans notre comptabilité des CP. Une revue des contrats dans chaque composante doit être entamée mi-octobre avec l'aide de la DAF et l'agence comptable. Une attention particulière est à porter sur les conventions soumises aux CA de novembre et décembre 2025.

Il est prévu d'ouvrir SIFAC+ pour exécuter le budget 2026 le 26 février 2026.

Cette ouverture ne peut intervenir qu'après la réalisation des opérations de reprise de données, celle-ci étant conditionnée au nettoyage régulier des flux en cours.

Les engagements et les paiements ayant un caractère d'urgence entre janvier et février seront soumis à l'arbitrage des responsables budgétaires puis du DGS selon le processus suivant :

- **Engagements urgents** : bon de commande à renseigner (sous le format ci-joint en Annexe) et à faire signer au responsable budgétaire et au DGS. Une note de bas de page précise les modalités de paiement aux fournisseurs et les informe des retards de paiement.

Un suivi exhaustif devra être tenu par chaque centre financier pour la re-saisie dès l'ouverture de SIFAC+. Le n° de BDC SIFAC+ devra être communiqué très rapidement aux fournisseurs qui pourront déposer les factures.

- **Paiements urgents** : Facture reçue hors Chorus à transmettre par mail via le parapheur électronique avec apposition de la certification du service fait manuscrite et validée par le DGS sous certaines conditions :

- Factures avec montant > à 2 500 € HT
- Factures de travaux
- Bourses (hors MoveOn)
- Gratifications de stage
- Autres cas dérogatoires ayant démontré un caractère urgent

Une information a été faite à l'ensemble de nos fournisseurs sur Chorus Pro pour indiquer l'allongement de nos délais de paiement.

Rappels GBCP

1. Les engagements pris en année N sont repris d'année en année jusqu'à leur dénouement, c'est-à-dire le paiement/encaissement.

Cette opération de transfert d'une année sur l'autre est **précédée d'une analyse par les composants de la réalité de la commande à reporter**. Elle sera allégée si le nettoyage est fait avant la clôture des comptes, c'est-à-dire tout au long de l'année 2025.

2. Il n'existe plus de report de budget des conventions de recherche et de formation à proprement parler.

Les budgets étant construits par tranches annuelles, il sera possible d'exécuter immédiatement sur la tranche annuelle 2026. Au BR1 de 2026, le solde non consommé (résiduel) de la tranche de l'année précédente sera reporté en 2026 par le service Budget sur l'année N+1. Il en est de même pour les opérations immobilières.

Je vous remercie de me faire connaître le plus rapidement possible les difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'exécution de cette instruction.

Directeur Général des Services

NOVEMBRE 2025

Vendredi 25	Date limite des créations de tiers
--------------------	------------------------------------

DÉCEMBRE 2025

Vendredi 5	Date limite de validation des notes de frais dans Notilus Fermeture de Notilus
-------------------	---

Mercredi 10	Arrêt complet des virements/refacturations internes
--------------------	---

Mardi 16	Arrêt des factures de vente
-----------------	-----------------------------

Vendredi 19	Arrêt des bons de commandes Date limite pour certifications de service fait dans SIFAC et des visas sur iXBUS Arrêt des saisies de factures par le Service facturier (12h) Arrêt des paiements et des visas (à 14h)
--------------------	--

JANVIER 2026

Mercredi 7	Arrêt des rapprochements avec les encaissements
-------------------	---

FEVRIER 2026

Jeudi 26	Réouverture de SIFAC pour les bons de commande Réouverture de Notilus
-----------------	--